

**Prix
« Coup de coeur de l'initiative sociale
et solidaire » 2013**

Acte d'engagement des lauréats

Je, soussigné..... représentant légal de
atteste que ma structure s'engage à utiliser le prix de 5 000 € versé par la Communauté urbaine
de Bordeaux selon les modalités définies dans le règlement du concours :

- 2 000 € pour l'aide au développement du projet

- 3 000 € utilisés (d'ici le 30 Novembre 2015) sous la forme de biens et service de l'économie
sociale et solidaire choisis parmi l'offre de nos 10 partenaires (Autocool, O'Tempora, Aquitaine
Active, Bellibulle, Elise Atlantique, le Crédit Coopératif, le CREPAQ, les amis de R.I.G. et Archipel)

En plus de cet acte d'engagement signé, veuillez joindre :

- un **RIB**
- un **n° SIRET / SIREN**
- les **statuts de la structure**

Ces documents sont à retourner à La Cub **avant le 31 Décembre 2013** à l'adresse suivante :

> Par mail : ametais@cu-bordeaux.fr

> Par courrier : Communauté Urbaine de Bordeaux
Pôle Développement Durable et Rayonnement Métropolitain
Service Emploi, Economie sociale et solidaire / prix « coup de coeur 2013 »
Esplanade Charles de Gaulle
33 076 Bordeaux cedex

*Si ces documents ne peuvent pas être remis dans les délais, cela retardera le versement du prix. Veuillez
donc prendre contact le Service Economie Sociale et Solidaire au 05 56 93 68 14.*

DESCRIPTION DU PROJET PRIME

Décrivez votre projet primé par le prix coup de coeur :

[illegible]

*** Précisez les services et/ou les produits que vous souhaitez développer.**

.....

COMPTE-RENDU SUR L'UTILISATION DU PRIX CUB 2013

Aide directe de 2 000 €

Description des actions qui seront menées avec cette somme :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Coffret-cadeau « social et solidaire » (valeur minimum 3 000 €)

Les informations sur les offres proposées par les partenaires sont disponibles dans le « Catalogue des offres partenaires »

Le lauréat s'engage à :

> utiliser **au minimum 3000 €** pour le coffret-cadeau social et solidaire

Si le montant total des prestations choisies dépasse cette somme prévue (3000€ pour le coffret cadeau), c'est au lauréat que revient la charge de payer cette différence (avec l'aide du chèque coup de pouce de 2000 €).

> choisir **au moins un partenaire dans chacune des trois catégories**

(catégorie « finance, conseil, formation », catégorie « communication » et la catégorie « responsabilité environnementale »)

> Le lauréat a **2 ans pour utiliser son coffret cadeau social et solidaire**

(soit jusqu'au 30 Novembre 2014)

> Avant le paiement de chaque prestation, le lauréat et le prestataire choisi doivent compléter et **signer le document intitulé « Règlement d'une prestation- Coffret cadeau social et solidaire »**

Il devra être envoyé à l'adresse suivante : creveillard@cu-bordeaux.fr . La Cub pourra mettre en place des réunions au cours des deux années avec les lauréats et les partenaires afin de suivre, pas à pas, l'utilisation du « coffret cadeau ».

Le..... à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Veuillez également parapher de vos initiales chacune de ces 3 pages (en bas à droite).